

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° 2/2020

Nombre de membres

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Du syndicat de communes

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Séance du

13 mars 2020

L'an deux mille vingt, le treize mars, à **17 heures**, les membres du comité syndical du syndicat de commune « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, M. Jean-Jacques BIGOURET, Mme Michèle ALOUCHY,

Pouvoirs :

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 09 mars 2020

Mme Michèle ALOUCHY a été nommée secrétaire de séance

Objet : *Convention entre la commune de Saint-Silvain-Bellegarde et le syndicat de communes Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2020-02-13-002 portant projet de périmètre du syndicat intercommunal compétent pour la réalisation et la location d'un bâtiment destiné à un centre de santé pour le secteur de Bellegarde-en-Marche,

Vu l'arrêté n°2020-03-03-001 du 03 mars 2020 portant création du syndicat intercommunal « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble »

Considérant que le syndicat de communes « *Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble* » ne disposera pas de budget et d'une encaisse de trésorerie nécessaire jusqu'au vote du budget 2020,

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** que :

- Jusqu'au vote du budget 2020 du syndicat de communes *Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble*, la commune de Saint-Silvain-Bellegarde effectue, pour le compte du syndicat, les premières dépenses nécessaires à son fonctionnement, et ce, pour un montant cumulé ne pouvant excéder un plafond de 3 000 €

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

- Ces dépenses soient ensuite remboursées, par le syndicat de communes, à la commune de Saint-Silvain-Bellegarde
- **AUTORISENT**, le Président, à signer la convention correspondante.